

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

=====

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevar, légalement convoqué, s'est réuni à 19h sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire

Présents : Patrick MOLLARD, Bernard ANSELMINO, Jérôme BAUDIN, Gilbert EYMIN, Béatrice DEQUIDT, Marc ROSSET, Georges ZANARDI, Mathias CAUTERMAN, Cécile LACROIX, Virginie LAGARDE, Olivier LAVARENNE, Fabienne LEBE, Jean-Luc MOLLARD, André TAVEL-BESSON, Louis ROUSSET, Carin THEYS, Hubert SALINAS, Monique LAARMAN, Fabrice COHARD

Pouvoirs : Martine KOHLY, pouvoir à Patrick MOLLARD
Carine PICCEU, pouvoir à Béatrice DEQUIDT
Guillaume REY, pouvoir à Georges ZANARDI
Philippe CHAUVEL, pouvoir à Jean-Luc MOLLARD

Absents : Véronique DESROZES, Karine SANCHEZ-BEAUFILS, Marie-France MONTMAYEUR

Approbation du compte-rendu du 22 janvier 2018

Fabienne LEBE, Carin THEYS, Jean-Luc MOLLARD, Louis ROUSSET et Philippe CHAUVEL votent contre l'adoption du compte rendu du 22 janvier 2018.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Bernard ANSELMINO est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Sécurité : actualités

Monsieur le Maire indique qu'à partir du 1^{er} mars 2018 les horaires d'accueil de la gendarmerie d'Allevar seront modifiés. Ouverture matin et après-midi le jeudi et le samedi.

Conseil Communautaire : actualités

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'actualité particulière.

AFFAIRES FINANCIERES

**Délibération n° 14/2018 – DEBAT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Rapporteur : Jérôme BAUDIN

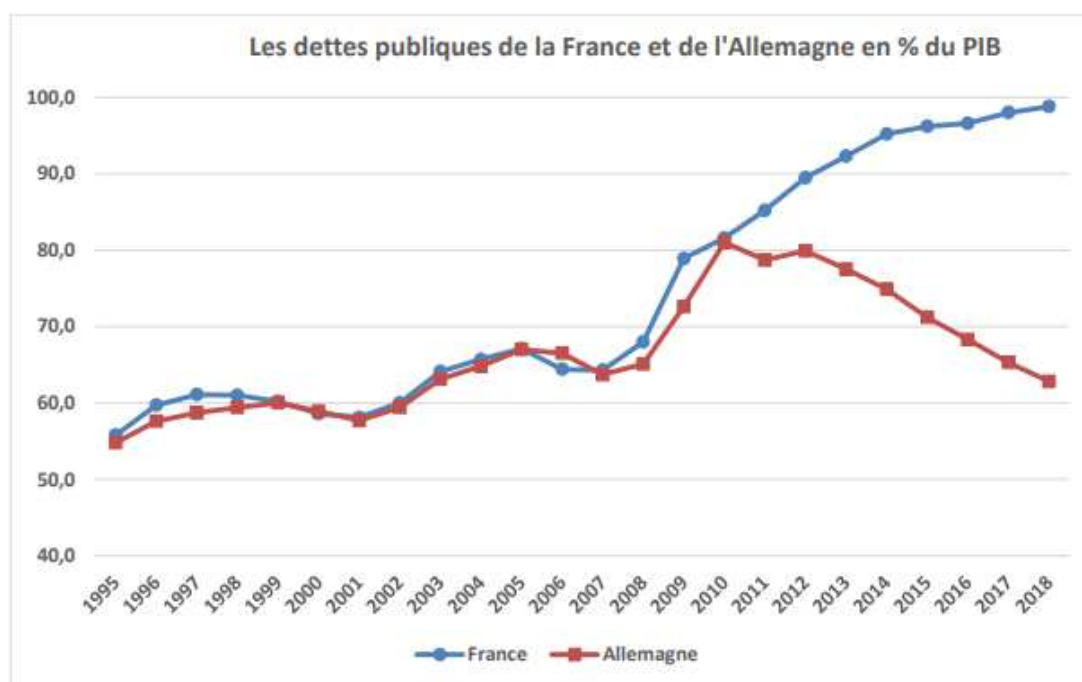
Monsieur Jérôme BAUDIN, Adjoint au Maire chargé des finances indique que le débat d'orientation budgétaire est un outil de prospective permettant de mettre en évidence les orientations du budget 2018 ainsi que de tracer quelques axes budgétaires majeurs pour les années à venir.

Tout d'abord, avant de se projeter dans le futur, je souhaite faire un point sur le budget 2017. Le résultat cumulé de 2017 est de 1773k€ soit 1,5 millions de plus qu'en 2016. Cet excédent permet de financer les investissements courants de la commune. Durant ce mandat, seul l'emprunt pour le centre sport santé d'un montant de 375k€ a été contracté. Les loyers du centre sport santé remboursent en grande partie les annuités de ce nouvel emprunt.

I- Le contexte général

Le contexte dans lequel la commune d'Allevard inscrit son action en 2018 est marqué par une situation économique nationale plus favorable. La croissance française est repartie en 2017 : elle est de +1.9% contre +1.1% en 2016. Les comptes publics de la France s'améliorent aussi : la prévision budgétaire est un déficit public 2017 qui repasse sous la barre des 3% pour la première fois depuis 2007.

Toutefois la dépense publique française reste très élevée à 54.6% du PIB. C'est le taux le plus élevé en Europe. Il est supérieur de 9 points à la moyenne européenne. De plus, la dette publique atteint 96.7% du PIB. La dette française qui était identique à la dette allemande en 2010 est maintenant de 35 points supérieure ! Ce sont des divergences spectaculaires entre les deux pays.



Source : Eurostat jusqu'à 2016 ; prévision OCDE pour 2017 et 2018 ; FIPECO

Afin de redresser la situation financière de la France, dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques, le gouvernement a donc fixé 3 objectifs pour les années 2018 à 2022 :

Objectif 1 : une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique

Objectif 2 : une diminution d'1 point de PIB du taux de prélèvements obligatoires

Objectif 3 : une diminution de 5 points de PIB de la dette publique

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat souhaite contraindre les collectivités locales à limiter l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement à 1.2% par an inflation comprise, dès l'année 2018. Le gouvernement prévoit aussi de baisser l'endettement des collectivités locales de 33% entre 2017 et 2022 ce qui représente une baisse de 8.7% à 5.8% du PIB. La méthode choisie est de fixer la limite maximale des capacités de désendettement des communes. Ces efforts se feront sous la contrainte avec la signature de contrats prévoyant des pénalités élevées, jusqu'à 2% des recettes réelles de fonctionnement. Ces contrats seront signés entre l'Etat et dans un premier temps les 340 principales collectivités locales représentant les 2/3 de la dépense locale.

Bien évidemment, l'Etat ne se plie pas à la même discipline financière que celle qu'il impose aux collectivités locales ! L'Etat prévoit même d'augmenter sa dette de 78% à 81% du PIB durant la période 2017 à 2022 !

De plus, la disparition progressive de la taxe d'habitation est un autre moyen pour l'Etat de contrôler les recettes et par conséquent les dépenses des collectivités locales. En effet, les communes perdent un levier fiscal essentiel. Leur autonomie financière se réduit alors d'autant. Pour Allevard 84% des foyers fiscaux sont concernés par le nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation.

II- Impact du contexte général sur nos finances et choix pour 2018

L'impact du contexte général sur les finances 2018 de la commune d'Allevard est une nouvelle baisse des versements de l'Etat de 43k€/an. Par rapport à l'année 2012, la baisse des recettes annuelles en provenance de l'Etat est donc de 852k€/an

Face à cette perte de revenus considérable, la commune choisit encore une fois de ne pas augmenter la pression fiscale pour la 11^{ème} année consécutive et diminue donc les dépenses d'autant.

En terme de diminution des dépenses, 2018 est une année charnière pour Allevard sur 2 points :

1^{er} point : en améliorant l'organisation, la mise en place du nouvel organigramme de la mairie d'Allevard permet de rendre les mêmes services à la population voire même des services améliorés tout en stabilisant la masse salariale dans les années à venir.

2^{ème} point : les transferts financiers du Collet, de l'office de tourisme et dans une moindre mesure du musée sont toujours en suspens. Ils doivent être tranchés définitivement cette année. Des arbitrages défavorables avec une diminution significative de l'attribution compensatrice qui est actuellement de 820 k€/an nous mettraient en danger financièrement. Nous serons donc très vigilants sur la justesse des arbitrages qui seront rendus par la CLETC fin 2018 dans son rapport sur les charges transférées.

Pour ce qui concerne les investissements courants, un nouvel effort important sera fait en 2018. 727k€ de crédits nouveaux seront consacrés à diverses dépenses d'amélioration de la ville avec un effort particulier pour la voirie.

III- Choix stratégiques pour les années suivantes

A partir de 2019, toutes les incertitudes qui pèsent encore sur le budget communal auront été levées du fait des décisions communautaires. Entre 2014 et 2019, le périmètre de responsabilité de la mairie aura été profondément modifié ainsi que sa structure de dépenses et recettes. Les risques financiers (emprunts toxiques, station de ski, thermes) auront tous été supprimés.

Pour les années à venir, la capacité d'emprunt étant limitée par l'Etat, la mairie devra alors se consacrer à l'amélioration des services aux citoyens. Il faut noter que ces services ont tous été préservés depuis 2014 malgré la période de fortes turbulences financières que nous allons continuer à vivre jusqu'à la fin de l'année 2018.

IV- Conclusion

En conclusion, notre budget 2018 prépare l'avenir de notre commune. A l'issue de ce mandat nous laisserons une situation financière saine et prévisible.

Il faudra alors que nous tous, collectivement, nous réinventions l'avenir qui s'inscrira dans un environnement beaucoup plus contraint financièrement.

De plus, les compétences croissantes de la communauté de communes et l'augmentation très rapide de ses charges de fonctionnement ces dernières années obligent à une vigilance particulière pour éviter que l'impôt local, contenu par la commune, n'explose du fait de la communauté de communes.

<u>Délibération n° 15/2018 – DROIT DE TERRASSE 2017 POUR LES BARS « L'ESCALE » ET « LE GRAND COLLET » : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 13 MARS 2017</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, le Conseil Municipal modifie la délibération en date du 13 mars 2017 en ce qui concerne le droit de terrasse des bars « l'Escale » et « le Grand Collet » compte tenu de la prise d'activité le 1^{er} avril 2017

Il fixe le tarif applicable aux bars « l'Escale » et « le Grand Collet » pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017 à 1 500 € par établissement.

Vote : unanimité

**Délibération n° 16/2018 – DROIT DE
TERRASSE A COMPTEUR DU
1^{er} JANVIER 2018 : TARIFS**

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd, le Conseil Municipal fixe les droits annuels de terrasse à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- 2 000 € pour les bars « l'Escale » et « le Grand Cdlet » (facturé 200 € par mois de février à novembre)
- 10 €/m² pour une utilisation mobile du domaine public
- 20 €/m² pour une utilisation fixe du domaine public avec démontage saisonnier
- 30 €/m² pour une utilisation fixe du domaine public à l'année
- Pas de droit de place par les autres commerçants sédentaires qui installent et rangent quotidiennement les objets en vente.

Il précise que les droits de place sont attribués par arrêté du Maire.

Vote : unanimité

URBANISME - FONCIER

**Délibération n° 17/2018 – CONVENTION
D'OCCUPATION DE SOL AVEC EDF**

Rapporteur : Patrick MOLLARD

Monsieur Patrick MOLLARD, Maire-Adjoint, indique au Conseil Municipal qu'EDF est propriétaire d'une station météorologique implantée sur le terrain dont la commune est propriétaire et qui est pris à bail par la Gendarmerie d'Alleverd.

EDF a décidé de mettre à jour toutes les conventions d'occupation de sol et à missionné le cabinet de géomètres SCHALLER-ROTH-SIMLER pour le faire.

Le Conseil Municipal prend acte de la mise à jour de la convention d'occupation du domaine privé appartenant à la commune d'Alleverd ayant pour preneur à bail la Gendarmerie d'Alleverd

Il rappelle qu'EDF a été autorisé à installer des dispositifs de mesure et de transmission de paramètres climatologiques sur la parcelle n° 624, section AE appartenant à la commune et actuellement pris à bail par la Gendarmerie d'Alleverd (rattachée au groupement de gendarmerie de l'Isère).

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

**Délibération n° 18/2018 –
MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des ressources humaines, indique que Monsieur Jean-Marc BUISSON a réussi l'examen d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal tient à féliciter Monsieur Jean-Marc BUISSON pour la réussite à cet examen, et décide de modifier le tableau des effectifs :

Suppression de poste :

- Un poste de Technicien Territorial

Création de poste :

- Un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté municipal à intervenir

Vote : unanimité

Délibération n° 19/2018 – <u>PERSONNEL COMMUNAL</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
--	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des ressources humaines, rappelle que Madame Audrey CUGNO est recrutée aux services techniques de la commune en qualité d'agent saisonnier depuis 2000.

Monsieur l'Adjoint au Maire précise que Madame Audrey CUGNO donne entière satisfaction.

Aussi, il propose de conclure avec cet agent un contrat pour une durée indéterminée sur la base d'un temps plein.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à fixer le niveau de rémunération et le régime indemnitaire et à signer le contrat à durée indéterminée à intervenir.

Vote : unanimité

Délibération n° 20/2018 – <u>POLE JEUNESSE : REMUNERATION DES STAGIAIRES ET TITULAIRES DU BAFA</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd indique que suite aux questions posées par deux Conseillères Municipales, Madame Karine SANCHEZ-BEAUFILS et Madame Fabienne LEBE, une réflexion a été engagée sur la nature du contrat à signer avec les stagiaires ou titulaires du BAFA.

En réponse, Monsieur le Maire propose de retenir le principe suivant :

- Les stagiaires BAFA (dans le cadre de leur stage de perfectionnement de 14 jours) continueront à être gratifiés en qualité de stagiaire (l'indemnité passera de 350 € à 450 € nette de charges sociales pour 14 jours de stage au Pôle Jeunesse)
- Le titulaire BAFA (deux recrutements chaque année au pôle) sera rémunéré dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif sur la base suivante :
 - o 48 heures de travail par semaine
 - o Rémunération journalière de 66 € brut

Le Conseil Municipal fixe la règle suivante :

- Les stagiaires BAFA (dans le cadre de leur stage de perfectionnement de 14 jours) continueront à être gratifiés en qualité de stagiaire (l'indemnité passera de 350 € à 450 € nette de charges sociales pour 14 jours de stage au Pôle Jeunesse)
- Le titulaire BAFA (deux recrutements chaque année au pôle) sera rémunéré dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif sur la base suivante :
 - 48 heures de travail par semaine
 - Rémunération journalière de 66 € brut

Il autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement éducatif à intervenir, et précise que le prochain stagiaire BAFA recruté est Monsieur Irvine COMBEAU

Vote : unanimité, moins 5 abstentions (Fabienne LEBE, Carin THEYS, Jean-Luc MOLLARD, Hubert SALINAS, Philippe CHAUVEL)

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 21/2018 – <u>SUBVENTIONS</u> <u>2018</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, le Conseil Municipal adopte les subventions 2018 attribuées aux associations.

Vote : unanimité, moins 5 abstentions (Fabienne LEBE, Carin THEYS, Jean-Luc MOLLARD, Hubert SALINAS, Philippe CHAUVEL)

DIVERS

Délibération n° 22/2018 – <u>ORDURES</u> <u>MENAGERES</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard rappelle que le règlement de collecte des ordures ménagères adopté par le SIBRECSA stipule que seuls les déchets d'ordures ménagères résiduelles sont à déposer dans les conteneurs d'ordures ménagères et que les déchets spéciaux (gravats, déchets électriques, toxiques, cartons, cagettes...) sont à apporter en déchetterie ainsi que les déchets recyclables qui peuvent aussi être déposés dans les containers de tri sélectifs.

Suite à une réunion avec le président du SIBRECSA la commune envisage l'installation de nouveaux containers de tri sélectif.

En conséquence, le Conseil Municipal rappelle que cette réglementation doit être appliquée par tous les Allevardins.

Il précise qu'il est demandé expressément à tous les commerçants non sédentaires fréquentant les deux marchés hebdomadaires de respecter, sous peine d'exclusion du marché, cette réglementation en ne laissant sur la place aucune cagette et aucun carton.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 23/2018 – <u>TRAVAUX</u> <u>ECOLES PUBLIQUES : DEMANDE DE</u> <u>SUBVENTION</u>	Rapporteur : Gilbert EYMIN
--	-----------------------------------

Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire indique que Conseil Municipal que dans le cadre du Budget 2018, il est prévu la réalisation de travaux suivants :

- Réaménagement des toilettes de l'école élémentaire : 70 000 € HT
- Fourniture et pose de jeux dans la cour de l'école maternelle : 3 600 € HT
- Travaux divers (réfection d'un mur et d'un bac à sable) : 3 000 € HT

Compte tenu des sommes à engager, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère et du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère et du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Vote : unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que l'heure des prochains Conseils Municipaux sera fixée à 19h30.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h45

Fait à Allevard, le 27 février 2018
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD